

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 21 juin 2004****Présents**

Serge BERSTEIN, Jean-Jacques GABAS, Emmanuel GOLDSTEIN, Bruno MAQUART, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.

Antoine DETOURNE, Jean-Baptiste PREVOST, Elise DUFURNIER, Stanislav KUBACEK, Julien BOURROUILHOU, Jean-Baptiste DABEZIES.

Jean-Marie ALLIAUME, Pascale LECLERCQ.

Jacques ANDREANI, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI, Jean-François TROGRIC.

Absents ou excusés

Patrice-Michel LANGLUME (procuration Isabelle MARIANI), Isabelle MARIANI (procuration à François RACHLINE).

Caroline RICCI (procuration Antoine DETOURNE), Marc LUCAS.

Samia KHELIFI.

Marie-Louise ANTONI (procuration Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacques REVEL, Jacky RICHARD (procuration Michel PEBEREAU).

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
Mme Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Mme Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
M. Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
M. Aurélien KREJBICH	responsable juridique,
M. Marc LAZAR	directeur de l'Ecole doctorale,
M. Sébastien LINDEN	secrétaire général de l'Ecole doctorale,
Mme Ghislaine FAU	chargée de mission, responsable de l'aide sociale,
M. Antoine CRISTAU	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Hélène NAUDET	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité.

I.	Le Master de recherche de l'IEP de Paris.	p. 2
II.	Bilan de l'aide sociale, 2002-2004.	p. 8
III.	Projet d'évolution de la préparation aux concours administratifs.	p. 12
IV.	Information sur l'évaluation de Sciences Po par le Comité National d'Evaluation.	p. 15
V.	Accords internationaux.	p. 16
VI.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 24 mai 2004.	p. 17
VII.	Echange d'informations sur des questions diverses.	p. 17

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2004

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. Le Master de recherche de l'IEP de Paris.

a) Exposé

Marc LAZAR indique que quelques grandes orientations ont présidé à la maquette générale du Master de recherche. L'idée était d'abord d'avoir une réflexion sur la professionnalisation de ce Master recherche, qui est conçu comme une possibilité pour les étudiants de se former par la recherche et pour la recherche. Ils pourront terminer leurs études avec le Master de recherche, en relation avec le diplôme de Sciences Po pour les étudiants inscrits en 4^{ème} année, et dans ce cas l'expérience du Master de recherche pourra être investie sur le marché du travail en fonction de cette expertise acquise dans la formation par la recherche, d'où l'importance du mémoire de recherche au 4^{ème} semestre. L'autre orientation possible est de s'engager dans une thèse pour avoir une activité professionnelle liée à la recherche. Cela était très important dans la réflexion pour l'élaboration du Master. De ce fait découlent les quatre éléments fondamentaux de la politique du Master. Le premier est une politique d'excellence conforme à celle de l'établissement, ce qui implique l'excellence de la formation donnée aux étudiants par l'intermédiaire des équipes enseignantes et des équipes de chercheurs. L'excellence est aussi une exigence dans la sélection des candidatures pour ce Master de recherche. Le deuxième point important est que l'Ecole doctorale a tenté de mettre en harmonie ce qui se passe dans le reste de l'établissement avec ce Master de recherche. Elle avait tiré un bilan légèrement critique des sept DEA existants et avait constaté une sorte de repli disciplinaire dans la formation de ces DEA. Elle souhaite au contraire profiter de la grande tradition d'interdisciplinarité de Sciences Po. C'est la raison pour laquelle, dans ce Master de recherche unique, les cinq mentions associent généralement plusieurs disciplines ou, pour deux d'entre elles, quand elles sont adossées à une discipline, elles sont en même temps ouvertes à d'autres dans l'ensemble des enseignements que doivent choisir les étudiants. Il s'agit de faire en sorte que l'IEP de Paris soit non seulement connu pour sa formation générale, mais aussi encore plus qu'aujourd'hui pour ses formations par et pour la recherche. Le troisième élément important est le souci de l'internationalisation, qui correspond également à la politique générale de l'établissement. Cette internationalisation signifie que l'on décide dans ce Master de recherche de donner une prime aux étudiants qui travaillent sur des sujets étrangers, des sujets comparatistes, des aires géographiques. En outre, on intégrera encore davantage l'ensemble des enseignants étrangers invités dans l'établissement. Sciences Po accueille environ 70 à 80 professeurs étrangers, qui dispensent parfois leur enseignement en anglais.

Intervention de quatre élus SUD-CNT

Richard DESCOINGS : spécialistes. Base du dialogue. Présente ses excuses au Conseil de Direction pour cette interruption.

Michel PEBEREAU : huissier devant la porte.

Marc LAZAR reprend son intervention. Le quatrième élément important est l'accent mis sur la synergie et l'intégration entre les enseignants et les centres de recherche, qui doivent être encore plus accrues qu'elle ne le sont actuellement dans l'école doctorale. A la fois dans l'élaboration du Master

recherche et dans l'offre d'enseignements que l'on ouvrira à partir de la rentrée prochaine, il y a de nombreux chercheurs des laboratoires de la fondation : le CERI, le CEVIPOF, le CSO, l'OSC, l'OFCE et le SEAG, le CHEVS. L'intégration sera un élément très important de la politique du Master et elle sera également particulièrement poussée pour les doctorants.

Le Master de recherche sera unique, suivant la recommandation du ministère, et comportera cinq mentions. Ces cinq mentions ont été soumises au ministère. Trois d'entre elles ont été avalisées sans problème : histoire et théorie du politique, relations internationales, gouvernance économique. Deux d'entre elles ont fait l'objet d'une navette, dans le cadre de laquelle les experts du ministère ont fait un certain nombre de suggestions. Pour l'une de ces mentions, sociétés et politiques comparées, les responsables du Master attendaient et espéraient cette navette. En effet, le premier projet avait été élaboré dans l'urgence. Les suggestions du ministère sont allées dans le sens espéré. Une réunion de deux heures avec Philippe Braud et Erhard Friedberg, responsables des mentions sociétés et politiques comparées et sociologie de l'action, a suffi pour répondre au ministère, qui a reçu les maquettes améliorées. Trois des cinq mentions sont ouvertement dans l'interdisciplinarité. La mention histoire et théorie du politique associe l'histoire et la pensée politique. La mention relations internationales associe l'économie, l'histoire et la science politique des relations internationales. La mention sociétés et politiques comparées, qui est la plus importante, associe la science politique sous sa forme de sociologie politique et de politiques publiques, la sociologie, et un certain nombre d'aires géographiques comme l'Asie, les Etats-Unis, l'Europe, le monde arabo-musulman et la Russie. Cela permettra aux étudiants à la fois d'acquérir une formation dans une discipline et de se spécialiser éventuellement sur un espace donné. Les deux autres mentions sont davantage liées à une discipline. La mention gouvernance économique est essentiellement adossée à l'économie et la mention sociologie de l'action à la sociologie. Mais dans ces deux mentions, les liens seront très forts avec la science politique pour la gouvernance économique et la science politique et l'économie pour la sociologie de l'action.

Le processus d'admission dans le Master sera double. D'une part, pour les étudiants qui intégreront la première année de Master, les étudiants de Sciences Po pourront se porter candidats à une des mentions du Master de recherche, qu'ils soient issus des 1^{ers} cycles, ou qu'ils soient admis en 4^{ème} année. Ces étudiants suivront les deux années du Master de recherche. Une deuxième voie d'admission concerne les étudiants entrant directement en 2^{ème} année du Master de recherche. Il s'agit d'étudiants venant d'autres établissements universitaires français ou européens, voire internationaux, et qui auront obtenu leurs 60 premiers crédits ECTS en 1^{ère} année de Master dans un autre établissement. La candidature de ces étudiants sera examinée par les différentes commissions d'admission. Deux populations coexisteront donc en 2^{ème} année : les étudiants admis en 1^{ère} année et qui feront à la fois le Master de recherche et le Master de l'IEP de Paris, et les étudiants venant d'autres établissements qui ne suivront que le Master de recherche.

b) Questions et observations

Richard DESCOINGS indique que le texte d'organisation du Master de recherche a été soumis au Conseil scientifique, qui l'a approuvé à l'unanimité. La Commission paritaire du 14 juin 2004 a également donné un avis favorable à l'unanimité moins une voix. Par ailleurs, il indique que l'EHESS est en train de préparer le dépôt de son dossier d'habilitation pour la rentrée 2005. L'EHESS a adopté exactement le même principe : il y aura un Master unique, avec des mentions pour une part à champ disciplinaire très large et pour une autre part à champ plus thématique, avec convergence disciplinaire. Pour chaque mention, le projet est qu'il y ait un tronc commun pour l'ensemble des élèves inscrits dans une mention et une partie à option. Une partie des enseignements à option devront obligatoirement être choisis dans d'autres champs disciplinaires que celui concerné par la mention où les élèves seront inscrits. Il s'agira d'un Master de deux ans et la sélection sera plus poussée qu'à Sciences Po : pour pouvoir être inscrit en Master de recherche à l'EHESS, chaque candidat devra être parrainé par un membre du corps enseignant. C'est intéressant pour Sciences Po parce que les deux établissements convergent. Les deux cartes de Masters de recherche seront étroitement comparables, l'organisation sera la même et le type de préoccupations, notamment en ce qui concerne la convergence disciplinaire, sera identique. L'EHESS est une institution qui est déjà largement

internationalisée. La présidente de l'EHESS a proposé de travailler sur la possibilité de permettre aux élèves du Master de recherche de l'EHESS et de celui de Sciences Po de suivre des enseignements dans l'autre institution. Les deux principales institutions parisiennes de sciences sociales se montrent unies dans la conception du Master de recherche, ce qui est important pour les étudiants français comme étrangers.

Emmanuel GOLDSTEIN demande une précision : il faut obtenir 60 crédits ECTS en 1^{ère} année de Master et 60 crédits en 2^{ème} année. Si un étudiant rate un enseignement en 1^{ère} année, cela signifie-t-il qu'il ne passe pas en 2^{ème} année de Master ?

Jean-Baptiste DABEZIES indique que plusieurs étudiants ont critiqué le fait que les dénominations des mentions du Master sont un peu trop « Sciences Po ». Question sur la distinction entre le Master de recherche et le Master de Sciences Po. Etudiants entrant en 2^{ème} année : Master de Sciences Po ? Même diplôme si on a suivi une année du cursus de Master en dehors de Sciences Po ?

Julien BOURROUILHOU question importante des conditions pour l'obtention du Master. Associer les étudiants aux pratiques de recherche, organiser des colloques. Que le Conseil scientifique soit saisi pour que l'évolution de ces deux années soit un tremplin pour la recherche.

François RACHLINE question sur l'activité des étudiants qui ne s'orienteront pas vers la recherche.

Antoine DETOURNE présente les excuses des élus pour cet incident.

Début de l'enregistrement : Les Conseils doivent être des lieux de débat qui peuvent permettre à Sciences Po de progresser dans l'intérêt de tous.

Michel PEBEREAU le remercie de cette déclaration très responsable.

Antoine DETOURNE souhaite en venir à la position de l'UNEF sur le Master de recherche. Il comporte beaucoup d'évolutions positives. L'UNEF juge particulièrement importante l'habilitation par le ministère de l'Education nationale. L'organisation de la sélection lui semble contenue et équilibrée. L'UNEF se félicite également de l'ambition affichée qui consiste à former par la recherche pour la recherche. L'alliance de ces deux principes devrait être très profitable aux étudiants. Enfin, les maquettes d'enseignements sont très riches et ambitieuses. L'UNEF votera donc pour ce projet.

Michel PEBEREAU indique qu'il est très favorable à ce projet bien établi. Il souhaite faire une remarque sur la mention gouvernance économique. Il pense que ses objectifs tels qu'ils sont définis sont excellents, avec la volonté de former des économistes professionnels qui s'intéressent à la fois à la gouvernance macro et microéconomique. Mais il estime que la lecture du programme donne l'impression que la macroéconomie est largement majoritaire par rapport à la microéconomie. Cette dernière apparaît au niveau de l'économie du développement, qui n'est pas un des sujets centraux sur lesquels des débouchés existent dans le secteur privé. Mais il pense qu'il s'agit d'une question de rédaction et qu'il y aura un équilibre entre les deux.

Marc LAZAR propose à Jean-Paul Fitoussi de répondre à cette dernière question, puisqu'elle concerne la mention dont il est responsable.

Jean-Paul FITOUSSI souligne qu'il s'agit d'une question réelle et complexe. C'est un Master qui comprend trois modules de 58 heures par an. Il est donc très difficile de tout y mettre. La microéconomie y entre d'abord parce qu'elle fait l'objet d'un cours spécifique, mais on la retrouve aussi par la médiation des enseignements de finance, qui auront une place importante ; il s'agit des enseignements de gouvernance d'entreprise et de gouvernance financière. Ce ne sera pas vraiment un Master de macroéconomie, parce qu'une seconde préoccupation était celle du dialogue avec les autres disciplines. Cette préoccupation impliquait qu'il y ait dans cette mention du Master des points d'entrée communs sur les politiques, sur les politiques publiques, sur la construction européenne. Il fallait donc choisir. Le choix qui a été fait est celui d'un menu pour les étudiants. L'idée qu'il y a derrière ce Master est de personnaliser les parcours des étudiants selon leur formation initiale, à condition de les conseiller dans le menu des choix offerts, qui est très important et qui est appelé à croître. C'est pourquoi il a été choisi de ne pas tellement figer ce Master en termes de débats entre la micro et la macroéconomie. On essaie de surmonter cette division.

Marc LAZAR répond aux autres questions. En ce qui concerne l'obtention des crédits, les étudiants qui auront eu une défaillance dans un enseignement auront la possibilité de récupérer en 2^{ème} année les crédits non obtenus en 1^{ère} année. Il y aura donc des passages conditionnels en 2^{ème} année. Il répond à Jean-Baptiste Dabezies qu'en ce qui concerne l'appellation « un peu trop Sciences Po » des cinq mentions du Master, il ne voit pas où se trouve la critique. Les responsables du Master ont une certaine fierté à définir dans ses mentions ce qui est l'esprit Sciences Po. En fait, ces cinq mentions s'inscrivent dans la tradition de l'établissement, mais elles essaient aussi de prendre en compte les grandes évolutions de la recherche. Par exemple, la mention relations internationales permet, ce qui ne se faisait pas jusqu'ici, à un étudiant en histoire des relations internationales d'avoir en même temps une formation en histoire, en science politique et en économie. Il manque même, faute de forces suffisantes actuellement, une quatrième spécialité dans cette mention, le droit des relations internationales. Si cette mention se développe comme l'espère Marc Lazar, il faudra penser à ajouter cette quatrième spécialité. Toutes les autres mentions appartiennent aussi à une tradition de l'établissement et cherchent en même temps à répondre aux exigences présentes de la recherche. Cette critique lui paraît donc peu fondée. En ce qui concerne le souci pédagogique exprimé par Julien Bourrouilhou, le Master de recherche a comme particularité de fonctionner sur deux fois 60 crédits. En 2^{ème} année, 30 crédits sur 60 sont consacrés au mémoire de recherche. En faisant cet effort et en faisant un effort parallèle d'allègement du nombre d'enseignements à suivre dans le 4^{ème} semestre, l'objectif dans l'ensemble des mentions du Master est de permettre à l'étudiant d'acquérir une véritable formation et une préparation à la recherche. Cela dit, Julien Bourrouilhou soulève deux problèmes réels. Le premier est le fait que les étudiants sont parfois absents des colloques. Il faudra faire un effort pour permettre à l'ensemble des étudiants du Master de recherche de participer aux activités de recherche. Le deuxième problème, sur lequel les responsables du Master réfléchissent depuis une année, est celui des modalités d'inscription en thèse. Il est vrai qu'il y a un nombre impressionnant de thésards à Sciences Po, puisqu'ils sont 600. C'est un chiffre à relativiser par rapport aux chiffres des inscrits en thèse dans d'autres établissements universitaires, qui sont encore plus importants. La réflexion, qui doit aboutir demain, lors de la réunion du Comité exécutif de l'Ecole doctorale, vise à essayer de trouver des modalités plus sélectives d'inscription en thèse. On ne peut pas continuer à inscrire en thèse des étudiants aussi nombreux. Certains n'ont pas de financements, galèrent pendant un certain nombre d'années et n'arrivent pas à trouver un débouché à l'issue de leur thèse. L'admission plus sélective en Ecole doctorale s'accompagnera d'une politique plus systématique de formation des doctorants. Le Comité exécutif de l'Ecole doctorale devrait adopter demain un texte décrivant le nombre d'enseignements que les étudiants devront suivre. Les étudiants auront la possibilité de s'intégrer encore plus dans les centres de recherche et de suivre leurs activités. Mais cela ne pourra pas être possible avec 600 étudiants. Jean-François Sirinelli, directeur du Centre d'histoire de l'Europe au XX^{ème} siècle, a 130 étudiants inscrits en histoire. Il ne peut pas leur offrir 130 postes de travail. Il faudra donc être plus sélectifs et assurer une meilleure formation aux pratiques de la recherche. Il répond à François Rachline que les responsables ont la volonté, grâce au mémoire qui vaudra 30 crédits, de permettre aux étudiants qui s'arrêteront après le Master de faire valoir cette expérience acquise durant le Master de recherche : l'expérience de poser une problématique, de faire une enquête et d'écrire les résultats de cette enquête de manière synthétique. Ce type d'activité par la recherche peut intéresser un certain nombre de secteurs professionnels, dans les entreprises, dans différents organismes français, européens et internationaux, ou encore dans le monde de l'édition. Dans le dispositif de réorganisation administrative de l'Ecole doctorale et du Master de recherche, il a été décidé de créer deux nouveaux postes pour prendre en compte ce changement. Le premier est un demi-poste : une responsable administrative sera en charge de toutes les relations internationales de l'Ecole doctorale, notamment de l'accueil des étudiants étrangers, de l'accueil des enseignants étrangers et de la « mutualisation » de ces enseignants. En effet, il y a parfois une déperdition. Certains enseignants étrangers invités en science politique peuvent intéresser les sociologues, les économistes ou les historiens, mais les responsables de l'Ecole doctorale et du Master de recherche ont encore un peu de mal à faire circuler cette information. Pour le deuxième poste, une personne travaillera à mi-temps en relation étroite avec Sébastien Linden, Marc Lazar et Sciences Po Avenir pour assurer l'information, l'insertion et l'étude du devenir professionnel des étudiants en Master de recherche et en doctorat. Cela se fera par l'organisation régulière de rencontres avec des professionnels du monde universitaire et extérieurs au monde universitaire dès le niveau Master.

Jean-Marie ALLIAUME pense qu'il y a un consensus sur l'idée de maîtriser les flux au moment de l'entrée en doctorat. Cependant, cette maîtrise n'est pas facile. Le comité exécutif de l'Ecole doctorale, lorsqu'il s'était mis en place, s'était entre autres donné pour but de maîtriser ces flux. Quand on regarde le résultat, après trois ou quatre ans de fonctionnement, on constate que cette maîtrise n'a pas fonctionné. Pire, le nombre d'étudiants en doctorat a augmenté à partir de l'année 2000, date à laquelle on a mis en place le dispositif destiné à maîtriser ces flux. Pour la période 1995-1999, il y a eu moins de 100 admis en doctorat par an. Pour la période 2000-2004, il y a des moyennes de 115 à 120 admis par an, soit une augmentation de 20 % du nombre d'admis en doctorat.

Marc LAZAR est conscient de cette évolution. Il est vrai que ces dernières années, il y a eu une pression très forte des étudiants pour l'admission en doctorat, pression que l'on retrouve dans tous les établissements universitaires. Pour de multiples raisons, les flux n'ont pas été suffisamment maîtrisés. C'est la raison pour laquelle la direction de l'Ecole doctorale a la volonté de créer un comité de thèse, qui vise systématiquement à associer dorénavant les directeurs de thèse, les responsables de mentions ou de spécialités, les directeurs de centres de recherche avant de prononcer d'éventuelles admissions en thèse. Le texte créant ce dispositif doit être soumis par Marc Lazar au Comité exécutif de l'Ecole doctorale. Après de grands débats à l'intérieur de l'Ecole doctorale, un consensus s'est dégagé sur une politique double : d'une part resserrer les conditions d'admission dans l'Ecole doctorale et d'autre part exercer une pression plus forte sur les étudiants au cours de leur doctorat, pour faire en sorte que la réinscription ne soit pas automatique. C'est incontestablement une grande transformation à effectuer. Elle est salutaire et même indispensable pour les étudiants, s'ils veulent que leur thèse soit reconnue et qu'à l'issue de ces années de thèse, ils puissent trouver un travail soit dans le monde universitaire, soit en dehors du monde universitaire, notamment dans les organismes internationaux comme on le voit de plus en plus depuis quelques années.

Jean-Marie ALLIAUME avait oublié d'ajouter que non seulement il n'y a pas eu de maîtrise des flux à l'entrée, mais que l'on a assisté, dans les dernières années, à une augmentation du stock de doctorants qui sont parfois en thèse depuis 14 ou 15 ans. On avait réussi à résorber cela dans les années 90, mais il y a depuis eu un relatif laxisme à deux niveaux : l'entrée et la gestion des étudiants en cours de cursus.

Michel PEBEREAU le remercie de ces indications. Ce sujet, qui doit être traité par le Comité exécutif de l'Ecole doctorale, est fondamental pour assurer la qualité des diplômes de chercheurs décernés par Sciences Po.

Jean-Paul FITOUSSI indique que l'on réfléchit aussi à cette question dans le cadre du Comité d'initiative et de propositions pour la recherche. Le problème est que le statut de docteur est en France infiniment moins favorable qu'il ne l'est dans de nombreux autres pays. Le doctorat n'apparaît pas en France comme étant un diplôme très noble. L'une des raisons de ce statut est la diversité des qualités des thèses, ce qui renvoie immédiatement au mode de sélection. Il est vrai que cette difficulté est accrue en période de ralentissement économique. Les étudiants qui ne trouvent pas d'emploi s'inscrivent en thèse, notamment parce qu'ils ont besoin d'une carte d'étudiant et d'une couverture sociale.

Jean-Marie ALLIAUME répond que les chiffres qu'il a ne vont pas dans ce sens. En 1993, année de fort ralentissement économique, ce phénomène n'a pas été ressenti. En revanche, il est vrai que les années de ralentissement pèsent sur le nombre de candidatures. En 1993, il y a eu un nombre record de candidatures dans les DEA, mais pas en doctorat. Cette augmentation n'a pas eu d'incidence sur le nombre d'admis en DEA. Dans la période 2000-2004, le nombre de candidats en DEA a explosé. Cette année, il est de 20% supérieur à ce qu'il était en 2003, année record dans les cinq dernières années. Mais les inscriptions en thèse n'obéissent pas à ces déterminants conjoncturels.

Serge BERSTEIN souhaite revenir sur le problème des thèses longues. Il faut bien voir que l'on fait des thèses pour des raisons très diverses. Un certain nombre d'étudiants font des thèses avec un objectif professionnel précis qui est d'entrer dans le système universitaire ou d'utiliser leur thèse pour entrer dans le privé. Un certain nombre de doctorants, qui sont souvent des enseignants, font des thèses par strict intérêt scientifique, de manière tout à fait gratuite. Dans une discipline comme l'histoire, le financement des thèses est quasiment nul. Chaque année, on peut compter sur une ou deux allocations de recherche en histoire, pour une moyenne de 25 étudiants qui terminent leur DEA,

dont une douzaine vont demander à faire des thèses. Des enseignants qui font des thèses mettent du temps à les faire, puisqu'ils travaillent dessus dans leurs périodes de loisirs ou de vacances. Il fait remarquer d'autre part, avec une assez longue expérience, qu'il n'a quasiment jamais vu de thèses faites en trois ans en histoire. En général, ce ne sont pas les meilleures, sauf rare exception. En revanche, les thèses qui sont faites en prenant du temps dépassant largement les trois ans conseillés par le ministère sont souvent tout à fait remarquables scientifiquement, de la part de gens qui se sont financés eux-mêmes. Il comprend bien l'objectif de contrôle accru des thèses, mais il souhaite que l'on ne prenne pas de mesure technocratique qui interdise à des gens qui font gratuitement des travaux scientifiques de qualité de les accomplir dans de bonnes conditions. Il ajoute que ces thèses sont profitables à l'établissement. Un certain nombre de grandes thèses sont faites à Sciences Po dans ces conditions.

Jean-Marie ALLIAUME tient à préciser que son propos ne visait pas les thèses d'histoire. Les thèses déraisonnablement longues ne sont pas nécessairement celles du cycle d'histoire. Il admet que la durée recommandée de trois ans a clairement été fixée en pensant plus aux sciences dures qu'aux sciences humaines. Tout le monde sait qu'on ne fait pas une thèse nouveau régime en trois ans, surtout si on vise une mention excellente et un poste au CNRS. Il est très rare qu'une thèse en économie ou en science politique soit faite en trois ans. Mais il est indéniable qu'il existe des thésards intermittents, pas seulement parce qu'ils enseignent par ailleurs dans un lycée. Certains se sont parfois inscrits en doctorat sans trop savoir s'ils avaient envie de faire une thèse.

François-Xavier PRIOLLAUD souhaite faire une remarque sur un aspect qui n'a pas été abordé, celui des publications. Il arrive souvent que les thésards prennent un temps assez long à faire leur thèse parce qu'ils ne sont pas incités à publier et à avoir un suivi concret de leur recherche. Une valeur ajoutée du Master de recherche de Sciences Po pourrait être l'aide à la publication. Sciences Po a la chance d'avoir une maison d'édition. Le Master de recherche pourrait inciter les étudiants à publier et pourrait leur donner, dans sa dimension internationale, plus de visibilité. Cela pourrait peut-être avoir pour effet de réduire la durée des thèses dans certains cas.

Marc LAZAR répond que la durée moyenne des thèses à Sciences Po est de cinq ans et demi. Quarante à cinquante thèses sont soutenues chaque année. En ce qui concerne la préoccupation de Serge Berstein, au-delà de l'histoire, il est tout à fait conscient de la nécessité d'éviter des mesures technocratiques dans la sélection des thèses. C'est pourquoi, dans les textes qu'il a proposés, il a beaucoup insisté sur les aspects scientifiques. Il ajoute qu'il n'est pas question pour Sciences Po de privilégier uniquement des thèses « vendables ». C'est pourquoi il tient à saluer le geste qu'a fait Richard Descoings en accordant à partir de la rentrée prochaine deux bourses propres à Sciences Po qui s'ajouteront aux allocations de recherche. L'une de ces deux bourses est ouvertement destinée à des étudiants inscrits dans des disciplines ou des spécialités à faible possibilité de financement, mais qui correspondent à des recherches de type théorique, conceptuel, qui apportent quelque chose à la recherche. En ce qui concerne les aides à la publication, cette politique existe actuellement un peu en DEA et continuera en Master de recherche. Mais elle concerne surtout les étudiants en thèse. Les doctorants sont incités à participer à des colloques. Lorsqu'ils s'inscrivent à des colloques internationaux, où la règle est parfois de payer, ils sont aidés dans leurs déplacements. Il existe également des possibilités d'aides pour la publication en langue étrangère. L'année prochaine, un enseignement en anglais sera ouvert en Ecole doctorale, afin de permettre aux étudiants de rédiger un article en anglais, ce qui implique l'acquisition de toute une technique qui ne se limite pas à la maîtrise de la langue. Ils seront également entraînés à présenter des *papers* dans des colloques de langue anglaise. La logique et les formes de présentation sont souvent très différentes de celles des colloques français.

Michel PEBEREAU souligne qu'il s'agit d'un débat très intéressant, qui ouvre des pistes de réflexion complexes, notamment en ce qui concerne la durée des thèses et la différence entre différentes catégories de thésards. Il suggère d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'une séance du Conseil de Direction, une fois que le Comité exécutif de l'Ecole doctorale aura progressé dans ses réflexions et avant que des décisions soient définitivement arrêtées, afin de permettre au Conseil de poursuivre cette réflexion.

Richard DESCOINGS est d'accord. Il tient à ajouter deux précisions. S'agissant de l'obtention des crédits, il fait remarquer que le nombre d'heures d'enseignement en Master de recherche est très faible. Or il est fixé par le ministère de l'Education nationale. Avec une charge de travail comme celle-là, si on admet la possibilité de délivrer le diplôme national si on n'a pas suivi et réussi un minimum d'heures d'enseignements, il n'y a plus vraiment de diplôme national. Il faut obtenir ces 60 crédits pour passer en 2^{ème} année de Master. On reste très loin, en temps d'enseignement présentiel, de ce qui existe dans le reste de l'établissement. Jean-Baptiste Dabezies a exprimé la crainte que des étudiants entrent à Sciences Po directement en 2^{ème} année de Master et puissent obtenir non seulement le diplôme national Master de recherche, mais également le diplôme d'établissement. Mais il résulte de la rédaction de la résolution n° 4, dans son dernier paragraphe, que seuls les étudiants entrés en 1^{ère} année de Master peuvent obtenir le diplôme de Sciences Po. Il est clair que la communauté académique a souhaité pouvoir ouvrir ses portes à un petit nombre d'excellents étudiants ayant accompli leur 1^{ère} année de Master dans un autre établissement universitaire. Sciences Po peut valider les 60 crédits obtenus dans un autre établissement, mais ne peut pas attribuer le diplôme d'établissement à ces étudiants, qui n'en auraient matériellement pas le temps. Cela créerait une distorsion considérable entre ceux qui auraient suivi l'ensemble du cycle du diplôme et ceux qui n'auraient suivi que la 2^{ème} année.

c) Vote :

Michel PEBEREAU lit la première résolution : « Sous réserve de son habilitation par le ministère de l'Education nationale, l'IEP de Paris peut délivrer un Master de recherche de l'IEP de Paris, composé de cinq mentions : histoire et théorie du politique, relations internationales, sociétés et politiques comparées, gouvernance économique, sociologie de l'action. »

La proposition de résolution n°1 est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU propose de voter sur la 2^{ème} résolution, qui traite des modalités d'admission au Master de recherche.

La proposition de résolution n°2 est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU présente la 3^{ème} résolution, qui traite de la scolarité en Master de recherche.

La proposition de résolution n°3 est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU présente la 4^{ème} résolution, qui traite des conditions d'obtention des deux diplômes.

La proposition de résolution n°4 est adoptée à l'unanimité.

II. Bilan de l'aide sociale, 2002-2004.

a) Exposé

Ghislaine FAU indique qu'il s'agit d'un bilan un peu particulier, puisqu'il marque la fin d'un système qui a fonctionné pendant sept ans, avec ses points forts et ses points faibles. A partir de la rentrée prochaine, ce système est amené à connaître des changements relativement importants. Il est donc intéressant d'examiner ce bilan à la lumière des nouvelles règles pour montrer en quoi ce nouveau système permettra de corriger certaines des faiblesses de l'ancien. Le bilan de l'aide sociale est toujours présenté en deux parties qui reflètent les deux missions du service des bourses et de l'aide sociale à Sciences Po : d'une part faire en sorte que les étudiants de Sciences Po connaissent et bénéficient de toutes les bourses offertes par l'Etat et d'autre part mettre en œuvre la politique sociale propre à Sciences Po.

En ce qui concerne les aides publiques, 467 étudiants ont bénéficié d'une bourse de l'Etat cette année. Ces bourses de l'Etat se sont montées à plus de 1,5 million d'euros. Au niveau national, l'effort général de l'Etat est bien plus considérable, puisque l'aide sociale aux étudiants a représenté 4,5 milliards d'euros en 2002-2003. Elle comprend, en plus des bourses, les aides fiscales, les aides au

logement et la restauration universitaire. Sur ces 4,5 milliards, les bourses représentent 1,3 milliard d'euros. Elles concernent 1,6 million d'étudiants, soit 28 % des étudiants en France. Le pourcentage de 30 % généralement cité dans la presse, qui était le but fixé par le plan social étudiant, n'est atteint qu'en ajoutant aux étudiants des universités les sections techniciens supérieurs et les classes préparatoires aux grandes écoles. Ghislaine Fau indique qu'elle a comparé la structure des bourses de l'Etat à Sciences Po à ce qu'elle est au niveau national et au niveau de l'académie de Paris. On peut en tirer quatre observations. La première est que le pourcentage de boursiers sur critères sociaux à Sciences Po est inférieur à ce qu'il est au niveau national et dans une moindre mesure à ce qu'il est dans l'académie de Paris. Pour l'année 2002-2003, qui est la dernière année pour laquelle des statistiques sont disponibles, alors que 28% des étudiants en France sont boursiers, ce pourcentage chute à 13% au niveau de l'académie de Paris et à 7 % à Sciences Po. Ce pourcentage s'obtient en divisant le nombre des boursiers sur critères sociaux de l'échelon 0 à l'échelon 5 par le nombre d'étudiants pouvant prétendre à ces bourses, c'est-à-dire les étudiants de 1^{er} et 2nd cycle, ainsi que ceux de DEA et de DESS. La deuxième remarque est qu'à l'intérieur des boursiers sur critères sociaux, la proportion des étudiants les plus défavorisés, regroupés dans l'échelon 5, est moins importante à Sciences Po qu'au niveau national et qu'au niveau de l'académie de Paris. En 2002-2003, au niveau national comme au niveau de l'académie de Paris, 44% des étudiants boursiers sur critères sociaux étaient à l'échelon 5, alors qu'ils étaient 32% à Sciences Po. On arrive au même type de conclusion si l'on prend les étudiants à l'échelon zéro : il y en a proportionnellement plus à Sciences Po qu'au niveau de l'académie de Paris ou au niveau national. Ces deux premières remarques amènent à une constatation assez peu originale, à savoir que la population étudiante à Sciences Po est plus favorisée que celle de l'ensemble des étudiants en France. Les deux autres observations sont peut-être plus riches d'enseignements. La troisième est que la proportion des bourses sur critères universitaires, qui sont les bourses de DEA, de DESS et les bourses de service public pour les étudiants préparant des concours administratifs, est à Sciences Po nettement supérieure à ce qu'elle est au niveau national. A ce dernier niveau, les bourses sur critères universitaires ne représentent pas grand chose, les bourses sur critères sociaux constituant 95% de l'effort de l'Etat. Seuls 2,5% des étudiants aidés au niveau national (soit 12 600 étudiants) reçoivent des bourses sur critères universitaires, alors qu'ils sont 16 % à Sciences Po, soit 70 étudiants. Cette constatation traduit le poids et la qualité de l'Ecole doctorale et des DESS à Sciences Po, ainsi que l'importance de la préparation aux concours administratifs. En effet, le nombre de bourses attribuées par établissement est fonction d'une part du nombre d'étudiants inscrits, mais aussi, en ce qui concerne les DEA et les DESS, du nombre d'étudiants qui vont jusqu'au bout de leur formation et obtiennent leur diplôme. Enfin, la dernière constatation est que la proportion des boursiers de mérite à Sciences Po est considérable par rapport à ce qu'elle est au niveau national. Elle reflète notamment le soutien de l'Etat aux conventions d'éducation prioritaire et à l'année de préparation aux concours administratifs. Les bourses de mérite, qui ont été créées en 1998, sont attribuées à la fois sur critères sociaux et sur critères d'excellence. Elles sont d'un montant important, près de 6200 euros par an, et concernent trois types d'étudiants : les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur et qui ont eu une mention très bien au baccalauréat, les étudiants entrés par la procédure des conventions Education prioritaire et les étudiants qui préparent des concours administratifs. Il y a très peu de bourses de mérite. Sur toute la France, 617 bourses de mérite ont été versées en 2002-2003. Sur ces 617 bourses, Sciences Po en a reçu 82, soit 13%, ce qui est un chiffre exceptionnel.

En ce qui concerne l'aide sociale propre à Sciences Po, en 2002-2003 elle a représenté 1,9 million d'euros et a concerné plus de 1000 étudiants sur un total d'environ 6000 étudiants à Sciences Po. Elle se répartit en exonérations des droits d'inscription, en bourses de scolarité et en bourses de mobilité internationale. L'aide distribuée sous forme d'exonérations de droits d'inscription n'a jamais été aussi importante qu'en 2003-2004, puisqu'elle a bénéficié à plus de 1000 étudiants et a représenté plus d'un million d'euros. Le nouveau système de droits de scolarité qui se mettra en place dès la rentrée prochaine va pouvoir corriger certaines faiblesses du système antérieur et modifier le sens même de ce qu'on appelait jusqu'ici une exonération. Dans la mesure où le nouveau barème de droits d'inscription proportionne la contribution demandée aux capacités financières des familles des étudiants, une politique d'exonération n'aurait plus de sens. Le système pour les étudiants français et européens sera très progressif, puisqu'il y aura sept niveaux (0 euro, 500, 1000, 1750, 2500, 3250 et 4000 euros), alors qu'il n'y a que trois échelons aujourd'hui (0, 525 et 1050 euros). Le nombre très réduit

d'exonérations à 50 % dans l'ancien système le rendait très peu progressif, défaut qui avait souvent et à juste titre été relevé par les élus étudiants.

En ce qui concerne les bourses de scolarité, les règles de versement des bourses de Sciences Po avantageaient jusqu'à présent les étudiants qui ne pouvaient bénéficier des aides de l'Etat. Le nouveau système sera plus favorable aux boursiers sur critères sociaux tout en restant généreux vis-à-vis des étudiants étrangers. Les principes, les seuils et les montants des bourses de Sciences Po avaient été définis il y a sept ans en concertation avec les élus de l'UNEF et de SUD, qui participent chaque année à la commission d'attribution des bourses. En 2003-2004, les étudiants étrangers ont proportionnellement davantage bénéficié des bourses de Sciences Po que leurs camarades français. A Sciences Po, les étudiants non français représentent 30% du total des étudiants. Cette année, 45% des bourses représentant 59% du budget des bourses leur ont été attribuées. Cet effort particulier de Sciences Po s'explique par le fait que les étudiants étrangers sont exclus du système des aides de l'Etat, ce qui est de plus en plus difficile à justifier en ce qui concerne les étudiants européens. Ghislaine Fau espère que l'admission à l'ENA d'étudiants de l'Union européenne leur donnera accès aux bourses de service public et aux aides financières de l'ENA. En ce qui concerne les mesures destinées aux étudiants français, Sciences Po a pris l'engagement de verser à chaque boursier sur critères sociaux de l'échelon 1 à l'échelon 5 une bourse qui sera égale à la moitié du montant de sa bourse du CROUS. Ce changement permettra aux boursiers de bénéficier d'aides beaucoup plus conséquentes qu'aujourd'hui. Ainsi, un boursier au 5^{ème} échelon reçoit aujourd'hui une bourse du CROUS de 3501 euros. Sciences Po lui verse actuellement 700 euros en plus, soit une bourse totale de 4201 euros. A partir de l'année prochaine, le CROUS versera toujours la même somme, à laquelle Sciences Po ajoutera 1751 euros, soit un total de 5252 euros. Ce système a vocation à attirer à Sciences Po davantage de boursiers sur critères sociaux. Pour les étudiants les plus défavorisés, Sciences Po s'est également engagé à créer un 6^{ème} échelon, qui n'existe pas au CROUS, pour lequel les bourses atteindront 6000 euros. La part versée par le CROUS restera de 3501 euros, mais la part versée par Sciences Po sera de 2499 euros pour que la bourse totale atteigne 6000 euros par an. En ce qui concerne les étudiants européens, Sciences Po s'est engagé à leur verser des bourses identiques, c'est-à-dire à prendre à sa charge la part qui n'est pas versée par le CROUS, puisque l'Etat n'accorde de bourses qu'aux étudiants français. Pour Sciences Po, c'est la marque d'un engagement européen fort, puisque cela veut dire qu'un étudiant européen coûtera trois fois plus en bourse qu'un étudiant français. Les droits d'inscription progressifs s'appliqueront également aux étudiants européens dès l'année prochaine. Le service des bourses est en train d'étudier les 24 systèmes fiscaux de l'Union européenne pour déterminer l'équivalent de ce qu'est un quotient familial en France.

Pour les étudiants non européens, la réflexion s'oriente vers des bourses d'un montant plus important qu'auparavant, promises aux étudiants dès leur admission et pour l'ensemble de leur scolarité. C'est un dispositif qui vient d'être mis en place pour les étudiants étrangers admis dans le Master de Sciences Po et qui est en train de se mettre en place pour les 1^{ers} cycles. Le montant de ces bourses sera de 9000 euros dans les 1^{ers} cycles délocalisés, soit les 4000 euros de droits d'inscription plus 5000 euros de bourse de scolarité. Pour le Master, les bourses seront de 10 000 euros, soit 4000 euros de droits d'inscription et 6000 euros de bourse. Cela permettra à un étudiant ayant achevé son premier cycle à Dijon, Poitiers ou Nancy et venant à Paris en 4^{ème} année de voir sa bourse augmenter de 1000 euros pour faire face au différentiel de coût de la vie. Une attention particulière sera portée aux étudiants en transition pour qu'ils n'aient pas à souffrir du changement de système.

En conclusion, Ghislaine Fau tient à faire remarquer que les moyens fournis au service des bourses pour mettre en œuvre la politique sociale qui lui est propre n'ont cessé d'augmenter régulièrement, échappant en 2003 à l'effort d'économie budgétaire qui avait été demandé à l'ensemble de Sciences Po. Le total de cette aide, qui avait franchi le cap du million d'euros en 1999, a atteint 1,9 million d'euros en 2003. L'augmentation du nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux, qui a été observée pendant les cinq dernières années, lui semble s'essouffler. Elle est particulièrement attentive à ces chiffres, puisque lorsqu'elle est arrivée au service des bourses en 1997, le nombre de boursiers sur critères sociaux ne cessait de diminuer, jusqu'à atteindre un plancher de 116 étudiants. Il sont aujourd'hui plus de 400. Ghislaine Fau a cependant l'impression que cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des bourses de mérite, qui est la conséquence du programme CEP, et à l'internationalisation de Sciences Po. Une grande partie des progrès constatés ces dernières années sont dus aux CEP à l'arrivée d'étudiants étrangers qui, comme l'a montré la récente enquête du CEVIPOF, viennent de milieux plus divers que les étudiants français. Elle a l'impression que sans ces

deux politiques volontaristes décidées par Sciences Po, la mixité sociale dans l'établissement aurait sans doute régressé. Elle espère que les nouvelles mesures mises en œuvre à partir de la rentrée prochaine contribueront à relancer un mouvement d'ouverture et de mixité sociale qui est très important.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU la remercie. Il fait remarquer que cet exposé était très exhaustif, ce qui est précieux pour un sujet tel que celui-là.

Jean-Baptiste DABEZIES intervient au nom de l'UNI. Il remercie Ghislaine Fau d'avoir présenté le bilan de cette politique d'aide sociale. Puisqu'il a été reconnu que les étudiants entrés par la procédure CEP avaient été favorisés, il demande en vertu de quoi c'était le cas. Ils sont dans une autre catégorie que les bourses de mérite classiques, pour lesquelles il faut avoir une mention très bien au baccalauréat et remplir des critères sociaux. Il demande sur quoi repose cette distinction. Par ailleurs, il indique que dans l'ensemble, l'UNI est favorable à la création d'un 6^{ème} échelon de bourses au niveau national. Mais si l'UNI est très sensible au soutien que Sciences Po apporte à ces étudiants, elle se demande si ce n'est pas d'abord le rôle du CROUS. Enfin, avec la mise en place de la réforme des droits de scolarité et du système d'aide sociale, il demande si des moyens supplémentaires sont prévus à la rentrée.

Elise DUFOURNIER rappelle que l'amélioration des conditions de vie des étudiants est une des préoccupations majeures de l'UNEF. Le système d'aide sociale de Sciences Po qui complète les bourses de l'Etat va dans le sens d'une plus grande autonomie des étudiants les plus défavorisés et d'une plus grande mixité sociale au sein de Sciences Po, ce dont l'UNEF ne peut que se féliciter. Elle tient néanmoins à rappeler que l'aide sociale ne saurait se résumer à l'aide financière. Elle passe aussi par une amélioration des conditions matérielles des étudiants. A cet égard, elle rappelle les contreparties avancées lors de la réforme des droits de scolarité. Ces contreparties étaient notamment la création d'une maison des étudiants à la Cité internationale, une extension des horaires de la bibliothèque et un meilleur équipement informatique de Sciences Po. Elle demande quel est l'état d'avancement de ces projets. Par ailleurs, il lui paraît aussi nécessaire de mieux appréhender les conditions de vie des étudiants de Sciences Po d'un point de vue tant financier que matériel et social. Sur le modèle de l'étude du CEVIPOF qui a été réalisée sur les opinions politiques des étudiants, il serait intéressant de créer une structure d'observation sur les conditions de vie des étudiants. Ce serait utile pour mieux connaître les étudiants de Sciences Po, leurs problèmes et leurs attentes. En outre, cela pourrait être conçu comme un outil pour corriger à la marge le système d'aide sociale et surtout proposer de nouveaux projets. Cela s'inscrit pleinement dans la démarche d'évaluation dans laquelle Sciences Po s'est engagé.

Stanislav KUBACEK se félicite de la politique d'aide sociale au nom d'InterZaide. Mais il fait remarquer que les informations concernant l'aide sociale ne ressortent pas clairement sur le site Web de Sciences Po, en tout cas pour ce qui est des étudiants étrangers. Il faudrait qu'elles soient plus claires pour attirer les étudiants. Il se joint aux questions de l'UNEF sur les contreparties de la réforme des droits de scolarité. Il a l'impression que le projet de maison des étudiants a du mal à se mettre en place. Il aimerait savoir où en est ce projet. Le directeur avait également avancé l'idée de mutualiser le cautionnement afin de faciliter l'accès au logement d'étudiants, notamment étrangers.

Richard DESCOINGS répond à Elise Dufournier que la première des contreparties était le versement d'un supplément correspondant à 50% du montant des bourses du CROUS à tous les étudiants boursiers de Sciences Po, ce qui sera fait. Il tient à souligner les chiffres intéressants présentés par Ghislaine Fau, notamment celui de 2,5% de bourses sur critères académiques au niveau national. On voit tout de même que la préoccupation de scolarisation dans les universités l'emporte massivement sur l'incitation au développement du mérite intellectuel. Ce choix fort a été fait depuis de nombreuses années. Traditionnellement, les choses sont radicalement différentes à Sciences Po, compte tenu de l'existence d'une sélection et de l'extrême dureté de cette sélection. Tout élève de Sciences Po a démontré son mérite intellectuel en étant reçu à Sciences Po. Il y a donc en fait un croisement du critère social et du critère intellectuel, même si ce ne sont pas les mêmes autorités qui décident. D'un côté ce sont des jurys d'admission, de l'autre côté c'est le service de l'aide sociale. En ce qui concerne les autres contreparties, pour ce qui est de la maison des étudiants de Sciences Po, la balle est pour le moment du côté de la Cité internationale, qui est propriétaire du terrain et qui doit

demander les autorisations réglementaires qui suivent un circuit compliqué entre la Ville de Paris et l'Etat. Mais le dossier se poursuit. La préoccupation de Richard Descoings est que même si tout va très rapidement et très bien, cette résidence universitaire ne pourra ouvrir qu'en 2007. Or il faut trouver des solutions pour les étudiants d'ici là. La direction de Sciences Po est donc en négociation avec des collectivités locales qui gèrent des résidences universitaires existantes, ce qui permettrait de compléter ce que fait déjà la Cité internationale, qui accueille aujourd'hui environ 150 élèves de Sciences Po. En ce qui concerne le cautionnement des logements, Sciences Po est en négociation avec deux institutions financières qui assureraient le portage. Cela sera mis en œuvre à la rentrée 2004. En ce qui concerne l'information, Richard Descoings rappelle que Sciences Po est en période de construction d'un nouveau système. Cela exige du temps pour ne pas commettre d'erreurs. Les informations sont mises sur le site web dès qu'elles peuvent être validées. Il est parfois préférable de ne pas informer, quitte à susciter quelques inquiétudes, que de donner des informations qui apparaîtraient inexactes à l'expérience. En ce qui concerne les horaires d'ouverture de la bibliothèque, le nouveau directeur de la bibliothèque, Michel Gardette, a entamé les études nécessaires. Il faudra surtout ensuite entamer les négociations sociales nécessaires. Les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont bien sûr un sujet étudiant, mais c'est aussi un sujet social majeur. Beaucoup d'agents de bibliothèque n'ont pas vraiment les moyens salariaux de loger près du lieu où ils travaillent. Étendre les horaires d'ouverture le soir, c'est apporter des modifications sensibles en termes de temps de transport, de contraintes liées au sentiment d'insécurité et à la vie familiale. Il est de la responsabilité du directeur de tenir compte de l'intérêt des étudiants et de faire en sorte que les salariés trouvent une contrepartie à une modification réelle de leurs conditions de travail. Par ailleurs, il estime que le fait de faire suivre les conditions de vie des étudiants par un observatoire est une très bonne idée. On pourrait demander au CEVIPOF de faire des enquêtes régulières sur ces conditions de vie tous les deux ou trois ans. Ce serait non seulement intéressant pour les élèves mais aussi du point de vue de la sociologie de voir quelles sont les évolutions sur dix ans.

Ghislaine FAU répond à Jean-Baptiste Dabezies qu'à la page 2 du bilan de l'aide sociale, elle distingue l'ensemble des bourses de mérite : celles qui concernent les bacheliers mention très bien, celles qui concernent les étudiants admis par la procédure CEP et celles qui concernent les étudiants préparant des concours de la fonction publique. L'attribution de ces bourses aux étudiants entrés par la procédure CEP était une manière pour le gouvernement de marquer son adhésion au projet et de montrer qu'il avait confiance dans la procédure de sélection et dans l'excellence de ces candidats. En ce qui concerne l'adoption d'un 6^{ème} échelon, ce n'est pas parce que le CROUS ne bouge pas que Sciences Po ne doit rien faire. Ce ne sera pas la première fois que Sciences Po essaie d'anticiper et d'expérimenter quelque chose qui pourra peut-être un jour être repris à une échelle plus large sous une forme ou sous une autre. Ce 6^{ème} échelon rassemblera les étudiants dont le plafond de revenus est la moitié du plafond de revenu du 5^{ème} échelon. Cette année, parmi les étudiants français, il n'y aurait eu qu'une vingtaine d'étudiants concernés. En ce qui concerne les moyens supplémentaires, Ghislaine Fau en a parlé tout à l'heure. Le site web est en train d'être complètement reformaté. Les informations pourront bientôt être mises en ligne, même si le travail n'est pas terminé en ce qui concerne l'étude des différents systèmes fiscaux de l'Union européenne.

III. Projet d'évolution de la préparation aux concours administratifs.

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique qu'un gros travail de réflexion a été mené avec les étudiants et les enseignants pour réorganiser l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs. Deux questions qui relèvent clairement de la compétence des Conseils se posent aujourd'hui. La première est de savoir si on doit reconnaître l'investissement lourd des élèves de Préparation aux concours administratifs par une forme de certification et de diplôme. La question ne se pose bien sûr pas pour les élèves qui sont reçus au concours qu'ils ont préparé. Mais par définition, le système des concours consiste à recruter les meilleurs à un moment donné dans une promotion de candidats. Cela ne signifie pas que ceux qui ne sont pas reçus n'ont pas acquis une qualité qui puisse être reconnue et une forme de professionnalité plus grande que celle que l'on a juste après le diplôme de Sciences Po. Le directeur souhaite que les membres du Conseil disent si on peut travailler sur la possibilité de décerner un diplôme ou un certificat à ceux qui auront démontré leur investissement dans la

préparation des concours en passant les concours blancs et les galops d'essai, et qui auront aussi démontré leur qualité. Il ne s'agit pas d'avoir une diplômation automatique parce que l'on s'est inscrit une ou deux fois en Prep'ENA. La deuxième question, qui est également très importante, est de savoir si on ouvrira l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs à des étudiants qui ne sont pas diplômés de Sciences Po. Pendant longtemps, la règle a été que la Prep'ENA était ouverte à l'ensemble des diplômés des IEP. Ce n'est qu'en 1997 qu'à l'unanimité, les directeurs des IEP ont demandé à Sciences Po de ne plus admettre leurs diplômés parce que cela vidait leurs propres préparations. Richard Descoings a récemment demandé aux directeurs d'IEP s'ils souhaitaient que Sciences Po revienne sur cette règle. A l'unanimité, ils ont demandé à Sciences Po de ne pas le faire. La direction de l'ENA partage cette position. Mais on pourrait envisager d'ouvrir l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs à de très bons candidats venant d'écoles d'ingénieurs, de commerce, et d'autres universités. Ces étudiants suivent en fait souvent la Prep'ENA de façon officieuse, sans être inscrits. Plutôt que de rester dans une forme d'hypocrisie en disant que la préparation est limitée aux diplômés de Sciences Po, mais sans contrôler véritablement l'accès, il serait peut-être plus simple de dire que l'on accepte les diplômés d'autres établissements que Sciences Po, en contrôlant la qualité de ces candidats de manière à réguler les flux. Richard Descoings souhaite un premier débat d'orientation sur ces questions, de manière à savoir comment on peut avancer.

b) Questions et observations

Bruno MAQUART indique qu'en tant qu'ancien « clandestin » en Prep'ENA, il est très favorable à l'ouverture de la préparation aux diplômés d'autres établissements.

Emmanuel GOLDSTEIN estime qu'en ce qui concerne la première question, il est important de reconnaître qu'il y a une vraie formation acquise en assistant aux conférences de méthode et en passant les galops d'essai. A partir du moment où il y a assiduité et contrôle de la qualité, par exemple à travers les notes obtenues au concours blanc, il faut reconnaître que les étudiants ont acquis quelque chose. Pour toutes sortes de circonstances personnelles, il est possible d'avoir un accident aux concours ou de ne pas pouvoir les passer. Le principe d'une certification est donc intéressant. En ce qui concerne la seconde question, il est favorable à la réouverture de la Prep'ENA à des diplômés d'autres établissements. Il y a cependant des écueils. Le premier est la question du nombre d'étudiants que l'on souhaite accueillir en Prep'ENA. Il faudra également régler des questions d'organisation. Le deuxième est de savoir comment faire pour ne pas stigmatiser les IEP de province. Il fait remarquer que les diplômés de ces IEP pourraient passer en parallèle un autre diplôme, par exemple une licence de droit, pour pouvoir se présenter à l'entrée en Prep'ENA. Si on cherche à vérifier qu'ils ne sont jamais passés par un IEP de province, on risque de tomber dans une stigmatisation forte. Les étudiants souhaitant passer des concours risquent de penser que le fait de venir d'un IEP de province leur ferme des portes. Il faudra trouver une solution qui évite de trop les stigmatiser.

François RACHLINE est très intéressé par ce qui vient d'être dit, mais pense qu'il faut ajouter « toutes choses égales par ailleurs ». Il lui semble que l'ENA connaît quelques difficultés et que ses perspectives d'avenir ne sont pas forcément extraordinaires. Il voit un effet peut-être inattendu dans la proposition faite par Richard Descoings, qui est de redonner une stimulation à un certain nombre d'étudiants pour présenter ce genre de concours, parce qu'ils sauront que même s'ils ne réussissent pas un concours, ils auront quand même une forme de diplôme. Aujourd'hui, il est très frustrant pour les étudiants de savoir que c'est tout ou rien. Il est important que leur travail soit valorisé. Richard Descoings a demandé si on pouvait lancer la réflexion. Le Conseil doit-il approfondir cette réflexion dès aujourd'hui ou s'agit-il d'une mise en chantier ?

Michel PEBEREAU répond que l'on met en chantier cette réflexion à partir d'aujourd'hui.

François-Xavier PRIOLLAUD se demande quelle pourrait être la valeur ajoutée réelle d'une reconnaissance. Aujourd'hui, on peut considérer qu'elle existe déjà *de facto* pour un étudiant qui a fait une année de préparation aux concours. S'il décide de se présenter sur le marché du travail, les recruteurs reconnaîtront son année. Que pourrait apporter de plus un certificat ? Il demande s'il ne faudrait pas plutôt réfléchir en termes de passerelles vers d'autres formations dispensées à Sciences Po. Sur la seconde question, le taux de réussite impressionnant des étudiants de Prep'ENA de

Sciences Po aux concours administratifs vient-il uniquement de cette année complémentaire, ou aussi de l'ensemble de leur scolarité à Sciences Po ? Cela peut avoir des conséquences sur les taux de réussite aux concours si on ouvre la préparation à des diplômés d'autres établissements. Cela a le mérite d'ouvrir une réflexion sur la grande palette de concours auxquels préparera l'année complémentaire et d'envisager des préparations plus ciblées, concours par concours, puisqu'on ne prépare pas de la même façon l'ENA et les concours sociaux. Aujourd'hui, si on compare l'année complémentaire de préparation aux concours de Sciences Po avec les préparations de Dauphine et de la Sorbonne, on peut penser que si les étudiants de la Prep'ENA de Sciences Po réussissent bien, c'est dans une large mesure parce qu'ils ont fait Sciences Po avant.

Jacques ANDREANI est un peu sceptique sur la question de la certification. Il s'interroge sur la valeur de ce certificat. On peut toujours indiquer sur un CV que l'on est passé par la Prep'ENA même s'il n'y a pas de certification. Sur le deuxième point, l'ouverture à d'autres étudiants peut être une bonne chose, mais il faudrait savoir exactement quelles catégories d'étudiants seraient admis. On ne peut pas avoir en vue uniquement les anciens élèves d'un certain nombre de grandes écoles. Si on les accepte, il serait difficile de refuser les diplômés ayant suivi des cursus universitaires. Il faut savoir à quel niveau on met la barre et il est donc nécessaire d'approfondir la réflexion. Mais cet élargissement est plutôt une bonne idée.

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI est ouverte à la réflexion en ce qui concerne la certification des étudiants ayant fait la Prep'ENA. Les choses sont encore dans le flou et on verra progressivement comment la diplômation doit être mise en œuvre. Mais il fait remarquer que d'autres cursus qui ne sont pas obligatoirement reconnus en tant que diplômes, par exemple les 1^{ers} cycles de Sciences Po, ont une certaine valeur. En ce qui concerne l'ouverture à des diplômés extérieurs, il rappelle que les perspectives d'évolution de la Prep'ENA de Sciences Po se situent dans le cadre de la réforme des Masters. La Prep'ENA devrait davantage être orientée du côté de la méthodologie, ce qui suppose des connaissances déjà acquises. Cela implique une certaine intégration entre les Masters et la préparation aux concours administratifs. La question se pose donc de savoir comment on intégrera des étudiants qui ne seront pas passés par le Master de Sciences Po et qui n'auront pas forcément les connaissances nécessaires.

Jean-Paul FITOUSSI n'a pas d'opinion très tranchée sur la question, mais il souhaite dire trois choses qui pourront animer la réflexion. La première est relative à l'incitation. L'incitation à la préparation d'un concours administratif est le concours administratif lui-même. En accordant un diplôme à l'issue de la Prep'ENA, on accroît l'incitation à s'inscrire en préparation. En principe, cela devrait fonctionner, puisque au cas où l'étudiant ne réussirait pas un concours administratif, il aurait un diplôme. Jean-Paul Fitoussi est assez favorable à ce que l'on reconnaisse les efforts consentis par les étudiants, surtout s'il y a un contrôle. Le deuxième point concerne les moyens que l'on va affecter à ce contrôle. Le troisième point relève d'un choix de politique : veut-on favoriser ce type de préparation ? Il faut réfléchir sur l'ensemble de ces questions. Quelle que soit la décision prise sur la certification, il indique qu'il est favorable à l'ouverture à des diplômés d'autres établissements.

Antoine DETOURNE indique que l'UNEF est favorable à l'idée d'une diplômation à l'issue de la préparation aux concours, qui n'est pas qu'une Prep'ENA. C'est très important pour les concours des collectivités territoriales, qui recrutent beaucoup de contractuels. Faire valoir un diplôme validant la préparation aux concours administratifs et montrant que l'on a une très bonne connaissance du service public et de l'administration peut être très utile aux étudiants ayant échoué à des concours. Dans un optique professionnalisante, c'est une très bonne chose. Si l'idée d'une diplômation est poursuivie, une réflexion doit être menée sur la méthodologie de la Prep'ENA, sur son organisation et sur son contenu. En ce qui concerne la question de l'ouverture de la préparation, l'UNEF a une position plus mesurée. L'UNEF souhaite connaître les arguments de l'ENA et des autres IEP qui ne sont pas en faveur de cette évolution. Il demande si les arguments des IEP de province vont au-delà de leur propre intérêt. La question de l'ouverture pose celle du public auquel Sciences Po ouvrirait sa préparation. Ce public se limiterait-il aux diplômés d'écoles d'ingénieurs et de commerce, ou concernerait-il aussi les diplômés des universités ? Il faudra également réfléchir à la question du contrôle et aux moyens de le contourner que pourraient trouver les diplômés d'IEP de province. Enfin, il demande quelles seraient les modalités de sélection seraient mises en place à l'entrée de la Prep'ENA. Il tient à préciser que la position de l'UNEF n'est pas une position d'*insider*. Il ne s'agit pas de préserver un pré carré, mais de mener une réflexion globale et approfondie sur ces questions.

Michel PEBEREAU est plutôt favorable à l'idée d'ouverture, dès lors qu'elle s'orienterait dans des conditions qui permettraient de ne pas poser de problèmes immédiats aux IEP de province, puisqu'ils n le souhaitent pas. Cette ouverture devrait plutôt être orientée techniquement vers les grandes écoles scientifiques et commerciales. En ce qui concerne la diplomation, il pense que c'est largement une question de moyens. Cela présente un avantage pour les étudiants, puisque leurs années passées en préparation aux concours sont sanctionnées. C'est un peu extérieur au système de diplôme de Sciences Po et ce n'est pas dans une très grande cohérence intellectuelle par rapport au reste, mais c'est une façon de dire que les étudiants sont passés par une formation. Si cela présente un intérêt pour eux du côté des collectivités locales, cela peut être une bonne chose. Il demande au directeur ce qu'il propose pour la suite de cette réflexion.

Richard DESCOINGS répond à François-Xavier Priollaud et Jacques Andreani qu'un diplôme apporterait la certification par l'établissement qu'il ne s'est pas seulement agi d'une inscription, mais que l'on a contrôlé l'intensité du travail fourni et la qualité des connaissances et de la méthodologie acquises. C'est très important. Il n'est pas très facile d'être candidat à un emploi en entreprise après deux ou trois années de préparation aux concours administratifs suivies d'un échec. Des candidats à un emploi qui ont échoué à un ou plusieurs concours et qui expliquent qu'ils ont fait beaucoup de macroéconomie et de droit public sont parfois en difficulté pour réussir leur reconversion. Il ne dit pas que la certification par l'établissement de la valeur du candidat changera radicalement les choses. Mais cela permettra au moins à un candidat d'apporter la preuve qu'il a fourni un travail intensif pendant une ou deux années. Il ajoute que beaucoup d'élèves de Prep'ENA s'inscrivaient en même temps en DEA. Une des préoccupations des directeurs de DEA était d'ailleurs d'éviter les étudiants qui étaient en fait inscrits à titre principal en Prep'ENA et pour qui l'inscription en DEA était juste un moyen d'avoir un diplôme en cas d'échec. Pour poursuivre cette réflexion, il propose qu'Antoine Cristau et son équipe continuent leur travail et qu'un groupe de travail soit créé pour répondre de façon précise aux préoccupations et aux questions qui ont été soulevées.

Michel PEBEREAU pense que c'est la bonne méthode. Il remercie Antoine Cristau du travail préparatoire qu'il a effectué et qu'il va poursuivre.

IV. Information sur l'évaluation de Sciences Po par le Comité National d'Evaluation.

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique que le dossier envoyé aux membres du Conseil contient la première étape de l'évaluation de Sciences Po par le Conseil national d'évaluation des universités (CNE). Ce dernier a rédigé un livre de références à cet effet. Les établissements qui sont évalués doivent dans un premier temps s'auto-évaluer en répondant aux questions énoncées par le CNE. L'auto-évaluation effectuée par la direction de Sciences Po figure dans le dossier. Cet ensemble de textes a été mis en ligne. Il est ouvert à tous : enseignants, étudiants, salariés et personnes extérieures. La direction a ouvert un forum et lancé un appel à contributions comme elle l'avait fait pour la réforme des droits de scolarité. Au début du mois d'octobre, des réponses seront apportées aux questions les plus fréquemment posées. A la mi-octobre, la direction de Sciences Po remettra au CNE une compilation des contributions qui auront été apportées. Le CNE est très intéressé par cette méthode parce que c'est la première fois qu'un établissement évalué procède ainsi. Un colloque pour le vingtième anniversaire du CNE s'est tenu il y a quelques jours à Dijon. Le CNE a demandé à Richard Descoings d'y venir pour parler de la méthodologie adoptée par Sciences Po. Muni de ce rapport et de la compilation des contributions qui auront été apportées, le CNE désignera des experts universitaires qui prendront connaissance de l'ensemble de ces documents et qui viendront passer quelques jours à Sciences Po à la fin du mois d'octobre. C'est ensuite le CNE dans son ensemble qui rédigera un rapport d'évaluation sur le fondement de ces documents, de la compilation des contributions et de l'avis des experts.

b) Questions et observations

Jean-Baptiste PREVOST souhaite faire une remarque générale sur le principe de l'auto-évaluation. Le livre des références rédigé par le CNE fixe pour objectif le développement d'une culture de l'évaluation au sein des établissements universitaires. Cette culture de l'évaluation doit permettre aux équipes enseignantes et dirigeantes d'un établissement d'évaluer l'offre de formation et sa qualité et également permettre la participation de tous les acteurs de la communauté universitaire. Le problème qui se posait et dont il avait été question lors du colloque du CNE à Dijon était celui de la **relation ?** d'un établissement avec son équipe de direction, qui est naturellement en charge de la politique de l'établissement, mais qui ne peut pas représenter à elle seule l'ensemble de la communauté universitaire de l'établissement. Comment développer une culture de l'évaluation si en amont, c'est-à-dire pendant le travail d'auto-évaluation qui est essentiel dans les nouvelles procédures mises en œuvre par le CNE, tous les acteurs de la communauté universitaire de Sciences Po ne peuvent pas prendre part de façon intégrale au rapport d'auto-évaluation ? Ce qui se passera après le rapport d'auto-évaluation et qui sera évalué *a posteriori* par le CNE n'a pas vocation à être global et à porter sur tous les points du livre de références. Il y aura naturellement des précisions apportées à certaines questions, mais pour être exhaustif, le rapport d'auto-évaluation aurait dû être rédigé avec les enseignants et les étudiants. L'UNEF n'a pas pu se reconnaître dans certains points du rapport d'auto-évaluation. L'appel à contributions ne remplace pas le travail en commun qui aurait dû avoir lieu avec les élus des Conseils. Sciences Po se serait distingué dans la procédure d'évaluation en associant dès le début tous les acteurs de la communauté universitaire à l'auto-évaluation. Il regrette que ce n'ait pas été le cas.

Julien BOURROUILHOU fait remarquer que le rapport d'auto-évaluation n'est pas encore sorti de Sciences Po. Il demande s'il ne serait pas utile que les élus étudiants rédigent une contribution aux différents points traités dans le rapport.

Richard DESCOINGS comprend les préoccupations des élus étudiants, mais il ne comprend pas les conclusions qu'ils en tirent. Ce texte n'est pas considéré par le CNE comme le rapport d'auto-évaluation final. Il fallait partir de quelque chose. Avec 6000 élèves, 1400 enseignants et 600 salariés, il était préférable d'avoir un document de départ pour obtenir des réactions. C'est pourquoi ce rapport a été si largement diffusé. Il est très clair pour le CNE que le rapport d'auto-évaluation final devra intégrer les observations des uns et des autres. Les experts qui viendront à Sciences Po prendront un certain nombre de thèmes. Il y a fort à parier que les thèmes choisis seront ceux qui montrent des différences de perspective, plutôt que des thèmes parfaitement consensuels. Il trouve très bonne l'idée d'un texte de contribution des élus, parce que le CNE sera saisi de l'ensemble des documents. Il a paru souhaitable à la direction de produire un texte afin que les différents acteurs de Sciences Po puissent le commenter, l'interpréter et le contester le cas échéant.

Michel PEBEREAU constate que ce premier rapport est un point de départ pour déclencher le débat et les interventions de chacun. C'est une bonne chose d'avoir inauguré cette tentative d'auto-évaluation selon cette procédure. On verra ultérieurement si d'autres procédures sont meilleures. Mais les étudiants ont toute capacité de réagir individuellement ou sur le plan syndical par l'intermédiaire de leurs représentants.

V. Accords internationaux.

a) Exposé

Francis VERILLAUD présente l'accord de double diplôme entre Sciences Po et l'université de commerce et d'économie de Varsovie (SGH). Cet accord a cinq caractéristiques. La première est qu'il s'agit de la mise en œuvre d'un double diplôme sur cinq ans, ce qui est nettement plus long que les autres doubles diplômes. Il s'enracine par ailleurs dans le 1^{er} cycle de Dijon, puisqu'il comprend des éléments linguistiques particuliers liés à la langue polonaise. La deuxième caractéristique est qu'il concerne un petit nombre d'étudiants pour démarrer : six étudiants au total qui se partageront entre les deux établissements. Là aussi, l'aspect linguistique joue fortement pour expliquer ce petit nombre. La troisième caractéristique est que la SGH est une université d'excellente, sélective, qui fait partie du réseau des universités de commerce en Europe. C'est une université avec laquelle Sciences Po a coopéré pendant dix ans dans le cadre d'un programme d'études européennes qui a très bien

fonctionné. Ce programme arrivait à échéance et il s'agissait d'aller au-delà en poursuivant sur des bases de confiance forte. La quatrième caractéristique est importante : par rapport à l'ensemble des doubles diplômes mis en œuvre par Sciences Po, celui-ci se focalise sur des questions de finances et de marketing, ce qui n'était pas très courant jusqu'à présent. Cette diversification est une bonne chose. Enfin, ce double diplôme vient compléter un dispositif de doubles diplômes avec New York, Londres, Berlin et bientôt, il l'espère, Moscou.

b) Questions et observations

François RACHLINE demande si Sciences Po a pour objectif d'atteindre un certain nombre de doubles diplômes. Il existe déjà cinq ou six doubles diplômes. L'idée est-elle d'arriver à une dizaine ou une quinzaine de doubles diplômes ou ces accords sont-ils passés au coup par coup ?

Francis VERILLAUD répond qu'il y a bien une politique concernant les doubles diplômes. Ils doivent rester en nombre très limité et ont pour objet une valorisation internationale très forte des formations de Sciences Po, en particulier de la formation de Master. Il y a actuellement un projet de niveau doctorat. Il s'agit de passer certains accords à égalité avec des institutions de très haut niveau dans quelques pays.

Emmanuel GOLDSTEIN constate que ce double diplôme se terminera en Pologne. Il demande ce qu'il en est pour les autres doubles diplômes.

Francis VERILLAUD répond que cela dépend des cas. Certains se terminent dans le pays d'échange pour les étudiants de Sciences Po et à Paris pour les étudiants de l'autre université. Il n'y a pas un modèle unique. Mais pour celui-ci, tous les étudiants se retrouveront à Varsovie pour la 5^{ème} année du Master.

Emmanuel GOLDSTEIN rappelle qu'à une certaine époque, on sacralisait un peu les épreuves du diplôme. On considérait qu'on ne donnait le diplôme de Sciences Po qu'aux étudiants ayant passé ces épreuves avec succès.

Francis VERILLAUD répond que ce n'est pas toujours le cas. Pour certains accords, les étudiants doivent passer les épreuves du diplôme de Sciences Po même quand ils ont passé la dernière année dans l'autre université. C'est le cas pour l'accord avec Berlin.

François RACHLINE rappelle l'importance du principe de la reconnaissance mutuelle.

Jean-Baptiste DABEZIES pense qu'il est important de maximiser l'utilité des doubles diplômes, c'est-à-dire de bien faire prendre conscience aux étudiants de la chance qui leur est donnée de pouvoir bénéficier de ces accords.

c) Vote

L'accord de double diplôme entre Sciences Po et l'université de commerce et d'économie de Varsovie (SGH) est adopté à l'unanimité.

VI. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 24 mai 2004.

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

VII. Echange d'informations sur des questions diverses.

Richard DESCOINGS indique au Conseil de Direction que le professeur Berstein prend sa retraite. Elle est certes méritée, mais il rappelle que Serge Berstein a incarné l'histoire à Sciences Po pendant des décennies. Il y a développé des méthodes de recherche et il a aussi fait partie de ces professeurs qui se sont toujours impliqués dans l'ensemble de la communauté universitaire, en enseignant pendant longtemps en année préparatoire et en cycle du diplôme, ainsi qu'en participant activement non seulement aux Conseils mais aux groupes de travail. Il a toujours accompagné Richard Descoings avec gentillesse et fermeté dans la conception des différentes réformes des études et de la scolarité. Richard Descoings souhaite que le Conseil ne se sépare pas aujourd'hui sans qu'il soit rendu hommage à Serge Berstein et sans que le directeur puisse lui dire tout son respect, toute son affection et toute la reconnaissance de l'établissement.

Michel PEBEREAU y associe l'intégralité du Conseil de Direction. Pendant de nombreuses années, Serge Berstein a participé au Conseil avec beaucoup de pertinence et d'efficacité. Il est intervenu à plusieurs reprises lorsque des sujets fondamentaux pour Sciences Po étaient en cause. Il a toujours eu le souci, au-delà de l'histoire, d'apporter sa contribution au développement de Sciences Po. Il laissera un vide au sein du Conseil. Michel Pébereau tient à le remercier de cette contribution au nom du Conseil et personnellement.

Serge BERSTEIN remercie les membres du Conseil. Il est très touché de ces paroles. Il a participé avec beaucoup d'intérêt à tout ce qui se fait dans un établissement où il a eu le sentiment que se construisait en permanence quelque chose, qu'une réflexion était entamée sur le système éducatif bien au-delà de Sciences Po et sur les rapports entre ce système éducatif et la société. Sciences Po, et en particulier le Conseil de Direction, est un des lieux où il a eu le sentiment que se construisait quelque chose d'extrêmement positif, auquel il est heureux d'avoir pu participer. Il remercie tous ceux qui en sont responsables.

Michel PEBEREAU indique que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le 25 octobre à 8h 30. Il souhaite de bonnes vacances aux membres du Conseil.

La séance est levée à 10 heures 40.